



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
<b>Les voies publiques</b>			
1	Elargissement à 4 mètres d'emprise de la rue de la République	2,7 m²	Commune
2	Elargissement de la rue de la République	11 m²	Commune
3	Création d'un accès à la zone IIAUx	283 m²	Commune
4	Création d'une liaison piétonnière entre la rue de la Mossig et la rue de Strasbourg	54 m²	Commune
5	Elargissement d'un sentier existant dans le prolongement de la Petite rue de l'Eglise	166 m²	Commune
6	Création d'une liaison à 8 mètres d'emprise entre la rue Bellevue et la rue Saint-Amand	851 m²	Commune
7	Création d'un sentier piétonnier de 5 mètres d'emprise le long de la Mossig	561 m²	Commune
19	Création d'un accès à la zone IAUb	20,8 m²	Commune
<b>Les ouvrages publics</b>			
10	Extension du cimetière	2 287 m²	Commune
11	Réalisation d'un bassin d'orage	831 m²	Commune
12	Réalisation d'un bassin d'orage	471 m²	Commune
13	Réalisation d'un bassin d'orage	15 451 m²	Commune
14	Réalisation d'un bassin d'orage	1 255 m²	Commune
15	Réalisation d'un bassin d'orage	492 m²	Commune
16	Réalisation d'un bassin d'orage	630 m²	Commune
<b>Les espaces verts publics</b>			
8	Réalisation d'aménagements à vocation environnementale	1 405 m²	Commune
17	Aménagement d'un espace vert autour de la rue de la Chapelle	53 m²	Commune
18	Réalisation de plantations à vocation paysagères et contre les coulées de boue le long de la RD275	2304 m²	Commune



**Commune de SOULTZ-LES-BAINS**  
Département du Bas-Rhin

# Modification n°1 du Plan local d'Urbanisme

**Espace urbanisé - Echelle 1/2000**

**Légende**

Limite de zone	Bande de 100 mètres à partir de la limite du PPRI de la Mossig construction de sous sols interdite sous la cote de référence
Zone d'implantation spécifique	PPRI de la Mossig (zone jaune)
Emplacement réservé	PPRI de la Mossig (zone orange)
Eléments remarquables du paysage identifiés au titre du L151-23 du CU	PPRI de la Bruche (zone rouge clair)
Espace naturel sensible	Site potentiellement pollué
Limite de l'aire AOC	
Zone de nuisance acoustique (100 mètres de part et d'autre de la RD 422)	

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 08.07.2025 portant approbation de la modification n°1 du PLU



Le Maire  
Guy SCHIBETT

VB PROCESS - Une société de la marque Territoire+  
www.territoire-plus.fr / thibaud.debonn@territoire-plus.fr / 06 88 04 08 85